



## Schuldbetreibungen - Poursuites pour dettes - Esecuzioni

NE

- Débitrice: Artecuisine SA**, Rue Abraham-Robert 51,  
2300 La Chaux-de-Fonds
- Poursuite(s) n.:** 2018023283 du 22.03.2018
- Créancier:** Raphaël Serena Ferblanterie-Couverture SARL,  
Boulevard des Eplatures 46b, 2300 La Chaux-de-Fonds
- Représentant:** Bolliger Immobilier SA, Avenue Léopold-Robert  
12 / Case postale 2283, 2302 La Chaux-de-Fonds
- Créance:** La Chaux-de-Fonds, Eplatures 46b, locaux commer-  
ciaux selon copie bail. Non-paiement des loyers du 1er octobre  
au 31 décembre 2017, 3 loyers de 1700 francs ./ acompte de  
1302 fr.10 soit au total : 3797 fr. 90.  
Frais du procès-verbal d'inventaire pour sauvegarde des droits  
de rétention n°2170062 de 776 fr. 10 en sus.  
En Sus : Coûts de publication
- Remarques:** Inventaire pour sauvegarde des droits de ré-  
tention n°2170062 effectué le jeudi 18 janvier 2018 en pré-  
sence de deux agents de police Messieurs Dubois & Duarte  
ainsi que Madame Bailly, Huissière dans les locaux de Arteci-  
sine SA, Eplatures 46b, 2300 la Chaux-de-Fonds.  
Partie droite en rentrant dans le magasin :  
1 cuisine agencée noire et blanche, 5 meubles de rangement  
en haut, 5 meubles de rangement en bas et 3 tiroirs. Une hotte  
de ventilation Elica. Plaque à induction Electrolux. Un plan  
de travail évier intégré avec 3 portes et 5 tiroirs de rangement,  
estimation 1100 francs.  
1 cuisine agencée grise et beige, 4 meubles de rangement en  
haut, 2 meubles de rangement en bas et 4 tiroirs. 1 évier,  
1 lave-vaisselle Adorina 60 de V-Zug AG, 1 four V-Zug de Lux,  
1 frigo congélateur, 1 hotte Falmec, une table intégrée ainsi  
que 3 tabourets, estimation 1100 francs.  
1 cuisine agencée brune avec 3 meubles de rangement en  
haut, 5 meubles de rangement en bas et 3 tiroirs. 1 hotte Fal-  
mec et 1 évier Franke, estimation 500 francs.  
Partie gauche en rentrant dans le magasin :  
1 cuisine agencée « grise, brune » et blanche, 5 meubles de  
rangement en haut, 2 meubles de rangement en bas et  
4 tiroirs en bas, 1 évier Barazza, 1 place Vitrocéram V-Zug Top-  
tronic, 1 four et 1 steamer V-Zug Combi-Steam XSL et Comhair  
SEP, estimation 1000 francs.  
1 cuisine agencée grise avec plan de travail en demi-cercle,  
6 meubles de rangement en haut, 10 meubles de rangement

en bas et 5 tiroirs, 1 évier, 1 lave-vaisselle V-ZUG Adora, 1 four  
et 1 steamer V-ZUG Comhair SG et Miwell HSL, estimation  
1300 francs.

Total de l'estimation par l'office des poursuites : 5000 francs  
A réception de la réquisition de prise d'inventaire pour sauve-  
garde des droits de rétention le 13.12.2017, Mme Bailly & M.  
Jacot, huissiers se sont déplacés dans les locaux d'Artecuisine  
SA, Eplatures 46b à la Chaux-de-Fonds. Arrivés sur place, le  
magasin étant fermé, Mme Bailly a essayé d'appeler 3 fois le  
numéro de téléphone se trouvant sur la porte. N'ayant eu au-  
cune réponse, des scellés ainsi qu'un avis de passage ont été  
posés.

En date du 15.12.2017, l'office des poursuites a été informé  
par téléphone que les scellés ont été forcés. Monsieur Jacot  
s'est donc rendu sur place avec l'entreprise Frédéric Fournel  
afin de remplacer le cylindre de porte.

Un mandat d'amener de police a été effectué à l'encontre du  
locataire le 18.12.2017. Celle-ci nous informe le 19.12.2017  
que le locataire Monsieur Fiore Giuseppe a quitté la Suisse le  
30.11.2017 pour l'Italie, Via Marcke 115, 74052 Presicce.

Les biens sont toujours dans les locaux à Boulevard des  
Eplatures 46b à la Chaux-de-Fonds. Les clefs en possession de  
Mme Bailly, Huissière à l'Office des poursuites.

Une assurance chose d'une valeur de CHF 5'000.00 a été con-  
tractée en date du 26.01.2018 auprès d'Helvetia Assurances.

Etant donné qu'il n'y a pas d'administrateur dans la société,  
le représentant du créancier et l'office des poursuites sont con-  
traints de procéder par la publication FOSC / FOC, les frais de  
publication seront dus en sus, il en va de même pour la publi-  
cation du commandement de payer en réalisation de gage  
mobilier. Le présent inventaire, à disposition de la société débi-  
trice ou de son représentant, est réputé notifié le vendredi  
13 avril 2018 par le biais de la présente publication. Le délai de  
plainte de 10 jours (art. 268, al. 3 CO) qui court dès la notifi-  
cation est prolongé de 10 jours (art. 33 al. 2 de la loi sur la  
poursuite pour dettes et la faillite (LP)).

Office des poursuites  
2301 La Chaux-de-Fonds

04132951

